

ACADÉMIE DE LILLE

20, rue Saint Jacques

B.P. 709

59033 - LILLE CEDEX

Tél. : 03 28 37 16 10

Télécopie : 03 28 37 16 11

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

NOTE À L'ATTENTION DES EXAMINATEURS DE LA PARTIE
PRATIQUE DE L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
"BIOANALYSES ET CONTRÔLES"

La sécurité devant constituer une préoccupation majeure dans les laboratoires, toute faute grave constatée le jour de l'examen devra être sanctionnée dans la limite de 15 % du total des points accordés.

Les principales fautes à pénaliser en microbiologie, en biologie cellulaire et moléculaire et en biochimie sont répertoriées dans les pages annexes.

Faute de gravité 1 = retrait de 5 % des points (soit l'équivalent de 1 point sur 20).

Faute de gravité 2 = retrait de 10 % des points (soit l'équivalent de 2 points sur 20).

Faute de gravité 3 = retrait de 15 % des points (soit l'équivalent de 3 points sur 20).

Tous les examinateurs devront avoir pris connaissance de cette note avant le démarrage de l'épreuve pratique pour les candidats.

FAUTES À SANCTIONNER AU LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE

FAUTES	GRAVITÉ
- Mauvaise organisation de la paillasse	1
- Mains ou matériel de laboratoire porté à la bouche	1
- Comportement du candidat (exemple : mâcher du chewing-gum)	1
- Cheveux long non attachés	2
- Absence de décontamination de la paillasse en fin de séance	2
- Absence de flambage des tubes, flacons...	2
- Tubes, boîtes manipulés loin de la flamme (sauf milieux sélectifs)	2
- Biocontamination de la paillasse non signalée	3
- Non respect des consignes de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation de produits biochimiques et/ou biologiques (*)	3
- Décontamination du matériel insuffisante (absence de flambage des pipettes, anses, instruments souillés...)	3
- Matériel contaminé posé sur la paillasse	3
- Pipetage à la bouche	3

(*) En relation avec la démarche sécuritaire attendue (cf. feuille annexée à chaque matière d'œuvre). Le niveau de gravité sera modulé en fonction de la nature du produit et l'erreur commise.

FAUTES À SANCTIONNER AU LABORATOIRE DE BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

FAUTES	GRAVITÉ
- Mauvaise organisation du poste de travail	1
- Comportement du candidat (exemple : mâcher du chewing-gum)	1
- Cheveux long non attachés	2
- Gants de protection en contact avec le visage ou le matériel (microscope, stylo...)	2
- Non respect des consignes de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation de produits biochimiques et/ou biologiques (*)	3
- Non usage des gants de protection lorsqu'ils sont nécessaires	3
- Faute dans l'élimination des déchets solides ou liquides (cône souillé sur la pailasse, papier souillé sur la pailasse, rejet de produit souillé dans l'évier)	3
- Non désinfection (ou non signalement à l'examineur) après éclaboussures ou souillures accidentelles	3
- Pipetage à la bouche	3

(*) En relation avec la démarche sécuritaire attendue (cf. feuille annexée à chaque matière d'œuvre). Le niveau de gravité sera modulé en fonction de la nature du produit et l'erreur commise.

FAUTES À SANCTIONNER AU LABORATOIRE DE BIOCHIMIE

FAUTES	GRAVITÉ
- Mauvaise organisation du plan de travail (propreté de la paillasse, rangement du matériel...)	1
- Matériel posé sur les appareils de laboratoire (tubes, réactifs...)	1
- Déchets toxiques non récupérés (si les moyens sont offerts par le centre d'examen et signalés en début d'épreuve)	2
- Non respect des consignes de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation de produits biochimiques et/ou biologiques (*)	3
- Non respect des consignes de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation de produits biologiques	3
- Absences de port des lunettes de sécurité lors des manipulations comportant un risque de projection de produits corrosifs	3
- Pipetage à la bouche	3

(*) En relation avec la démarche sécuritaire attendue (cf. feuille annexée à chaque matière d'œuvre). Le niveau de gravité sera modulé en fonction de la nature du produit et l'erreur commise.

DÉMARCHE SÉCURITAIRE

(document à remettre à chaque candidat)

Chaque centre d'examen distribuera à chaque candidat un document photocopié portant les numéros et phrases correspondantes « R » et « S ».

Ce document sera récupéré en fin de séance (il appartient au centre d'examen).

Chaque centre d'examen élaborera pour chaque sujet :

- Techniques de microbiologie,
- Techniques de biologie cellulaire et moléculaire,

un document listant les produits chimiques utilisés pour les manipulations mises en œuvre et présentant un risque.

À chaque produit seront associés son type de dangerosité ainsi que les numéros des phrases « R » et « S ».

Il est attendu que les candidats aient la démarche de confronter les numéros « R » et « S » aux phrases correspondantes et adaptent leur comportement sécuritaire en conséquence.